

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Lundi 26 septembre 2022 à 20h30

Le Conseil Municipal de Messimy dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme Marie-Agnès BERGER.

Date de convocation : 20 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date d'affichage : 20 septembre 2022

Présents ou représentés : 23

Votants : 23

Présents : Marie-Agnès BERGER ; Jean-Jacques BOBICHON ; Eliane LE GUILLOU ; Thierry GRANJON ; Virginie CHARAYRON ; Lionel BEAUPELLET ; Catherine DI FOLCO ; Michel GAUJAC ; Dominique BADIN ; Gérard CURE ; Laurent LARRIEU ; Charlotte DRESSAYRE ; Francis ZANOTTI ; Catherine CHARRIN ; Philippe REYMOND ; Anne CHANCROGNE ; Cyrille PARRET ; Patricia VIAL ; Hélène DUGAS.

Absents représentés : Pascale GUERIN a donné pouvoir à Marie-Agnès BERGER ; Bernard SERVANIN a donné pouvoir à Catherine DI FOLCO ; Stéphanie LIMOSANI a donné pouvoir à Dominique BADIN ; Bernard CHAPIRON a donné pouvoir à Anne CHANCROGNE.

Secrétaire de séance : Jean-Jacques BOBICHON

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

1. Désignation du secrétaire de séance

Jean-Jacques BOBICHON est désigné en qualité de secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu de la séance publique du 27 juin 2022

Le compte rendu de la séance du 27 juin 2022 est approuvé à l'unanimité.

3. Compte rendu des décisions prises en vertu de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Par décision n°8/2022, il a été décidé de retenir la proposition de l'entreprise MP Conseil, domiciliée à Schiltigheim, pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la construction d'un pôle scolaire pour un montant de 29 450 € HT.

4. Approbation de l'acquisition des parcelles A754 et A756

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Plan Local d'Urbanisme prévoit depuis plusieurs années un emplacement réservé pour l'extension du cimetière et l'aménagement de stationnements à proximité.

L'emplacement réservé concerne les parcelles A754 et A756, situées à l'angle de la Route de la Chatelaise et de la Route du Mouchetier et limitrophes du nouveau cimetière.

Considérant la nécessité de réaliser une extension du cimetière actuel et de créer des stationnements publics à proximité immédiate, Madame le Maire propose d'acquérir ces deux parcelles représentant 3001m².

Les services de la Direction Régionale des Finances Publiques ont estimé la valeur de ces parcelles à 240 000 euros.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'acquérir les parcelles A754 et A756 pour un montant de 240 000 euros. Les frais notariés liés à cette cession seront à la charge de la Commune.

Madame CHANCROGNE demande si une étude a été réalisée concernant la superficie nécessaire pour l'agrandissement du cimetière.

Madame le Maire répond que l'acquisition proposée correspond à la superficie de la parcelle et qu'une partie de la surface sera dédiée à la réalisation de stationnements.

Elle ajoute qu'il est compliqué de réaliser des prospectives dans ce domaine car nous ne savons pas notamment si les personnes renouvellent ou non les concessions.

Madame CHANCROGNE précise qu'il faudra prendre toutes les précautions pour limiter l'imperméabilisation.

Vu l'avis de la DRFIP n° 2022-69131-35049 en date du 30 mai 2022,

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

. **APPROUVE** l'acquisition des parcelles A754 et A756 d'une superficie de 3001m2 situées sur la Route du Mouchetier.

. **APPROUVE** le prix d'acquisition de 240 000 euros TTC.

. **APPROUVE** la prise en charge des frais notariés liés à cette acquisition.

. **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les actes afférents à cette acquisition.

. **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2022 de la Commune en section investissement.

5. Approbation d'une convention intercommunale pour l'acquisition et la mise à disposition d'un radar de mesure de vitesse

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les Communes de Messimy, Thurins et Soucieu en Jarrest ont travaillé ensemble pour l'achat commun d'un radar de mesure de vitesse.

Cette mutualisation du matériel permet de réduire les coûts d'achat ainsi que les coûts de maintenance.

L'achat de l'appareil et l'organisation de la maintenance relèvera de la Commune de Messimy avec prise en charge des sommes engagées à hauteur de 1/3 par commune.

Madame le Maire explique qu'un planning d'utilisation sera mis en place par les agents de police municipale.

Elle propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver une convention entre les Communes de Messimy, Thurins et Soucieu en Jarrest pour l'acquisition et la mise à disposition d'un radar de vitesse.

Madame VIAL demande si les contrôles peuvent débuter dès l'achat du matériel.

Madame le Maire répond que les contrôles ne peuvent pas être réalisés par un seul agent et qu'ils seront donc organisés avec la gendarmerie ou un policier d'une autre commune partenaire.

Ayant entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

. **APPROUVE** la signature d'une convention entre les Communes de Messimy, Thurins et Soucieu en Jarrest pour l'acquisition et la mise à disposition d'un radar de vitesse.

. **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2022 de la Commune.

6. Questions diverses

Les conseillers municipaux de la liste Partageons Notre Avenir souhaitent exposer plusieurs questions :

Cyril PARRET demande si le recrutement du responsable urbanisme est finalisé et quelle est la situation du côté service technique.

Madame le Maire répond qu'un agent titulaire a été recruté au service urbanisme. Nous attendons le retour de sa collectivité d'origine concernant sa date de mutation. Elle ajoute que l'équipe technique de terrain est au complet depuis la fin de l'été.

Patricia VIAL s'interroge concernant le cheminement piéton au Vourlat : l'ouverture du chemin du Vourlat fera-t-elle l'objet d'une communication particulière ? Qu'est-il prévu ? quel est le planning ?

Madame le Maire indique que les devis de travaux ont été reçus. Ils ne correspondent pas à ce qui était prévu au départ car il y a d'importants travaux de terrassement et de débroussaillage à mener avant l'installation des grillages.

Une communication sera bien sûr assurée dès que le cheminement sera fonctionnel.

Hélène DUGAS demande si des projets de pistes cyclables, y compris reliant Messimy aux communes voisines, sont prévus ou encore à l'étude.

Madame le Maire rappelle que des projets de voies douces reliant les communes du territoire sont à l'étude à la CCVL. Certaines portions ont déjà été réalisées.

Elle ajoute que des réunions sont prévues entre les communes et la CCVL pour avancer sur les tracés.

Anne CHANCROGNE souhaite connaître le planning de réalisation du projet d'immeuble en centre bourg.

Madame le Maire explique que des travaux de terrassement seront réalisés de septembre à décembre 2022 puis dès janvier 2023, les travaux de construction débuteront.

Une information est prévue dans le prochain bulletin.

Anne CHANCROGNE s'interroge sur l'état d'avancement des projets d'investissement prévus pour 2022 : quels sont ceux qui seront réalisés ou engagés ? Quels sont ceux qui ne seront pas réalisés ? pourquoi ?

Madame le Maire répond que ces points abordés lors des commissions finances : une réunion sera organisée en octobre pour faire le point sur la situation budgétaire 2022 et d'autres réunions seront prévues en novembre pour préparer le projet de budget 2023.

Les comptes rendus seront diffusés aux membres du Conseil Municipal.

Patricia VIAL pose plusieurs questions concernant les transports scolaires : « en juin nous avons demandé si un troisième bus était prévu pour le collège de Chaponost pour la rentrée ? Vous nous aviez indiqué que des comptages seraient réalisés à la rentrée.

La situation est actuellement intenable pour les collégiens et les lycéens.

Pouvez-vous faire un point de la situation ? Quelles sont les actions passées et à venir de la mairie ? Quelles sont les perspectives ? »

Virginie CHARAYRON explique toutes les actions entreprises par la mairie sur ce sujet :

- 07/09 : contact avec Damien Combet et Bruno Bernard, président de la Métropole et du Sytral et échange avec son directeur de cabinet.

Mobilisation des équipes du Sytral mobilités sur notre problématique.

- A partir du 8/09 : contact à Malataverne à 7h30 avec un agent de Maisonneuve

- 13/09 : Information sur la décision du Sytral : maintien d'un JD 491 et modification des horaires de la ligne 11 en complément.

Information aux services du Sytral que cette option TCL ne convient pas aux parents.

- Echanges fréquents avec les parents qui ont eu des difficultés avec leur enfant.

- 14/09 : un parent d'élève de Saint Sébastien, privé à Vaugneray aurait entendu qu'il n'y aurait plus de JD pour Messimy. Madame CHARAYRON contacte D. Combet répond à ce papa dans l'heure lui disant que ce n'était qu'une rumeur infondée.

- 19, 20 et 21/09 : Virginie CHARAYRON contacte D. Combet pour l'informer des problèmes des enfants non récupérés aux arrêts.

- 22/09 : Madame CHARAYRON contacte le Principal Jacquin pour avoir les listes des élèves et les emplois du temps pour avoir des chiffres exacts.

- Nouveaux contacts pris avec D. Combet, et le directeur de cabinet de Bruno Bernard.

Finalement le Sytral nous a indiqué les mesures prises : il n'y aura pas de JD supplémentaire faute de chauffeur. Ils incitent les parents à faire prendre la ligne TCL 11 à leurs enfants.

Virginie CHARAYRON indique que tout est mis en œuvre pour trouver des solutions

Le Secrétaire

Jean-Jacques BOBICHON

Affiché le 2/11/2022

Le Maire



Marie-Agnès BERGER

